

COMMUNE DE FRANCALTROFF

Département de la MOSELLE Arrondissement de CHATEAU-SALINS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

séance ordinaire 07 mars 2024, sous la présidence de M. Daniel CUFER, Maire.

Nombre de conseillers élus	15	Conseillers en fonction	14	Conseillers présents	11
Conseillers absents	3	Pouvoirs	3	Date convocation : 29/02/2024	!

<u>Présents</u>: **CHATEAU** Jean-Claude, **CHMIEL** Jonathan, **CORNELIUS** Laurence, **CUFER** Daniel, **DAMM** François, **GILLET** Arnaud, **JAYER** Gérard, **MULLER** Nadine, **RAGNOTTI** Nadine, **SCHMITT** Joël, **SCHROEDER** Corinne.

<u>Absents excusés</u>: **FINICKEL** Anne (procuration à Mme SCHROEDER), **NAU** Jonathan (procuration à M. CHMIEL), **QUODBACH** Sandrine (procuration à M. CUFER)

<u>Absent</u>:./.

ORDRE DU JOUR:

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18/01/2024
- Décisions prises par le Maire depuis la séance du 18/01/2024, dans le cadre des délégations consenties par délibération du 13.07.2020
- ONF : Travaux sylvicoles 2024
- Compte de gestion 2023 de la commune
- Approbation du compte Administratif 2023 de la commune
- > Affectation du résultat de fonctionnement 2023
- Compte de gestion 2023 du budget annexe « Lotissement »
- > Approbation du Compte Administratif 2023 du budget annexe « Lotissement »
- > Budget Lotissement Affectation du résultat d'exploitation 2023
- > Demandes de subventions par les associations
- Opération de restauration et maintien de la TVB Locale (trames vertes et bleues) : Présentation du projet et demande de subvention au département dans le cadre du programme « PROJETS ENVIRONNEMENTAUX »
- Présentation de la campagne « équipements sportifs » 2024 de l'Agence Nationale du Sport et demande de subvention à l'A.N.S.
- Questions diverses...

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Mme SCHROEDER Corinne comme secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18.01.2024.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

- > 01/2024 : Acquisition d'un mini PC pour la mairie
- > 02/2024 : Acquisition de 2 mini PC pour l'école
- > 03/2024 : Conclusion d'un bail à usage d'habitation avec M. et Mme SAVOCA Salvatore pour le logement n°3 sis 2 Rue des Jardins

N° DCM: 10/2024

<u>Objet</u>: ONF: Travaux sylvicoles 2024 <u>Classification</u>: 7.1 Décisions budgétaires

EXPOSE

Monsieur le Maire présente aux conseillers le programme de travaux sylvicoles 2024 dans le cadre de l'aménagement forestier.

Travaux sylvicoles ANNEE 2024	Localisation	quantité
Dégagement manuel des régénérations naturelles	20.u	9,73 ha
Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée	20.u	7,49 km
Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée	9.a	3 km
Nettoiement de jeune peuplement	9.a	2,23 ha

Coût H.T. du programme des travaux estimé à 13 700 € H.T. (TVA à 10 %)

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le programme sylvicole pour 2024;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander des devis auprès des entreprises de bûcheronnage et de débardage et à démarrer les travaux avec l'entreprise la moins disante.

Votants: 14

Pour: 14 (dont 3 procurations)

Contre: 0
Abstention: 0

A l'unanimité

N° DCM: 11/2024

Objet: Compte de gestion 2023 de la commune Classification: 7.1 Décisions budgétaires

EXPOSE

Le Compte de Gestion de l'exercice 2023 fait ressortir les résultats indiqués sur le tableau ci-dessous, dressé par le receveur.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

DECISION

Le Conseil Municipal,

▶ Déclare que le Compte de Gestion de l'exercice 2023, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

50300 - FRANCALTROFF Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	332 475,79		-839 555,10		-507 079,31
Fonctionnement	426 912,13	327 123,54	223 892,01		323 680,60
TOTAL I	759 387,92	327 123,54	-615 663,09		-183 398,71
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
60301-LOT-FRANCALTROFF					
Investissement	-42 665,88				-42 665,88
Fonctionnement					
Sous-Total	-42 665,88				-42 665,88
TOTAL II	-42 665,88				-42 665,88
III - Budgets des services					
à caractère industriel et					
commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	716 722,04	327 123,54	-615 663,09		-226 064,59

Votants: 14

Pour: 14 (dont 3 procurations)

Contre: 0 Abstention: 0

A l'unanimité

N° DCM: 12/2024

Objet: Approbation du compte Administratif 2023 de la commune

Classification: 7.1 Décisions budgétaires

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, et le compte administratif dressé par l'ordonnateur, Procédant au règlement définitif du budget 2023,

>Propose de fixer, suivant le tableau ci-après, les résultats des différentes sections budgétaires.

RESULTATS DE CLOTURE BUDGET COMMUNAL 2023							
SECTIONS	Résultats de clôture exercice précédent		affectation investissement	Résultats nets	Résultats	Balance entrée	
	DEFICITS	EXCEDENTS	2023	2022	2023	2024	
FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT 426 912,13		327 123,54	99 788,59	223 892,01	323 680,60	
INVESTISSEMENT 332 475,79			332 475,79	-839 555,10	-507 079,31		
TOTAUX	0,00	759 387,92	327 123,54	432 264,38	-615 663,09	-183 398,71	

COMPTE ADMINISTRATIF 2023				
DEPENSES FONCTIONNEMENT			593 424,87	
RECETTES FONCTIONNEMENT			817 316,88	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			223 892,01	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 477 525,86	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	(y compris c/ 1068)		637 970,76	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-839 555,10	

> Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, **Monsieur CUFER Daniel, Maire, ne prend pas part au vote** du compte administratif.

Votants: 12

Pour: 12 (dont 2 procurations)

Contre: 0 Abstention: 0

A l'unanimité

N° DCM°: 13/2024

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2023

<u>Classification</u>: 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports:

Pour rappel : Excédent reporté de la section INVESTISSEMENT de l'année antérieure :	+ 332 475,79 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section FONCTIONNEMENT de l'année antérieure :	+ 99 788,59 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (déficit – 001) de la section d'INVESTISSEMENT de :	- 839 555,10 €
Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de FONCTIONNEMENT de :	+ 223 892,01 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'INVESTISSEMENT laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	15 000,00 €
En recettes pour un montant de :	456 277,22 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	65 802,09 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	65 802,09 €
-------------------------------------------------	-------------

<u>Ligne 002</u>

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	257 878,51 €
---------------------------------------------------------	--------------

Votants: 14

Pour: 14 (dont 3 procurations)

Contre: 0
Abstention: 0

A l'unanimité

N° DCM: 14/2024

Objet: Compte de gestion 2023 du budget annexe « Lotissement »

<u>Classification</u>: 7.1 Décisions Budgétaires

EXPOSE

Le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget « Lotissement » fait ressortir les résultats indiqués sur le tableau ci-dessous, dressé par le receveur.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60301 - LOT-FRANCALTROFF Exercice 202

60301 - LOT-FRANCALTROFF					Exercice 2023
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
LOT-FRANCALTROFF					
Investissement	-42 665,88				-42 665,88
Fonctionnement				1	
Sous-Total	-42 665,88				-42 665,88
TOTAL II	-42 665,88				-42 665,88
III - Budgets des services					
à caractère industriel et					
commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-42 665,88				-42 665,88



Le Conseil Municipal,

➤ Déclare que le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget « Lotissement », dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Votants: 14

Pour: 14 (dont 3 procurations)

Contre: 0
Abstention: 0

A l'unanimité

N° DCM: 15/2024

Objet: Approbation du Compte Administratif 2023 du budget annexe « Lotissement »

Classification: 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, et le compte administratif dressé par l'ordonnateur,

Procédant au règlement définitif du budget annexe 2023 « Lotissement »,

> Propose de fixer, suivant le tableau ci-après, les résultats des différentes sections budgétaires.

RESULTATS DE CLOTURE BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT 2023								
Résultats de clôt SECTIONS précéd			affectation investissement	Résultats nets Résultats Balanc		Balance entrée		
	DEFICITS	EXCEDENTS	2023	2022	2023	2024		
FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
INVESTISSEMENT	42 665,88			-42 665,88	0,00	-42 665,88		
TOTAUX	42 665,88	0,00	0,00	-42 665,88	0,00	-42 665,88		

COMPTE ADMINISTRATIF 2023						
DEPENSES FONCTIONNEMENT		0,00				
RECETTES FONCTIONNEMENT		0,00				
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		0,00				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00				
RECETTES D'INVESTISSEMENT	(y compris c/ 1068)	0,00				
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		0,00				

> Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur **CUFER Daniel, Maire, ne prend pas part au vote** du compte administratif.

Votants: 12

Pour: 12 (dont 2 procurations)

Contre: 0
Abstention: 0

A l'unanimité

N° DCM: 16/2024

Objet: Budget Lotissement - Affectation du résultat d'exploitation 2023

Classification: 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif du budget annexe « lotissement » qui fait apparaître :

Reports:

Pour rappel : Déficit reporté de la section INVESTISSEMENT de l'année antérieure :	-	42 665,88 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section FONCTIONNEMENT de l'année antérieure :		0,00 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'INVESTISSEMENT de :	0,00€
Un solde d'exécution (Déficit – 002) de la section de FONCTIONNEMENT de :	0,00 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'INVESTISSEMENT laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	42 665,88 €
------------------------------------------------------------------------	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
-------------------------------------------------	--------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0,00 €
---------------------------------------------------------	--------

Votants: 14

Pour: 14 (dont 3 procurations)

Contre: 0 Abstention: 0

A l'unanimité

N° DCM: 17/2024

Objet: Demandes de subventions par les associations

Classification: 7.5 subventions

EXPOSE

Pour l'année 2024, plusieurs demandes de subventions sont en présence, à savoir :

Associations locales:

ASSOCIATIONS locales:						
Nom de l'association	Pour information subvention allouée en 2023	motif	Subvention demandée en 2024	Subvention allouée en 2024	VOTES	
Football club	1 500,00 €	Fonctionnement 2024	1 800,00 €	1 500,00 €	Pour : Contre : Abst. :	14 0 0
Football club	./.	Acquisition robot tondeuse	4 500,00 €	0,00€	Pour : Contre : Abst. :	14 0 0
Club Canin Francaltroff	./.	Fonctionnement 2024 - Abattage d'arbres	Non déterminée	750,00€	Pour : Contre : Abst. :	14 0 0

Associations extra-locales:

SOUVENIR FRANÇAIS					Pour:	14
57670 ALBESTROFF	100,00€	Fonctionnement 2024	./. €	100,00€	Contre :	0
37070 ALBESTROFF					Abst.:	0
RESTO DU COEUR					Pour:	14
57 685 AUGNY	100,00€	Fonctionnement 2024	./. €	300,00€	Contre :	0
37 683 AUGINT					Abst.:	0
ACCA		Fonctionnement des séances			Pour:	14
ASSA	./.	d'athlétisme au gymnase de	./. €	100,00€	Contre :	0
57200 SARREGUEMINES		l'Albe			Abst.:	0

DECISION

Le Conseil Municipal, après avis de la commission des finances et après avoir délibéré :

DECIDE de verser les subventions indiquées dans la colonne **« subvention allouée en 2024 »** soit un total de 2 750,00 €

N° DCM: 18/2024

<u>Objet</u> : Opération de restauration et maintien de la TVB Locale (trames vertes et bleues) : Présentation du projet et demande de subvention au département dans le cadre du programme « PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Classification: 1.1 Marchés publics

EXPOSE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un projet de restauration et de maintien de la TVB locale, avec préservation des trames bleues (eau) et vertes (plantation d'espèces locales et adaptées aux évolutions climatiques en cours uniquement).

Il consiste à la création d'une haie et d'un alignement d'arbres au niveau du Pont Romain et de la création d'une ripisylve au niveau de la citerne d'eau de la ligne Maginot aquatique.

Ce projet fait l'objet d'un accompagnement par le CAUE et il a reçu un avis favorable de la part de la Police de l'Eau ainsi que du SDEA (GEMAPI).

Le montant de l'investissement est estimé à 9 697,70 € HT.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, M. le Maire souhaite solliciter une subvention auprès du Département de la Moselle dans le cadre du Programme « PROJET ENVIRONNEMENTAUX ».

Cette subvention peut être versée aux communes de moins de 2 000 habitants dans la mise en œuvre de projets environnementaux qui s'inscrivent dans une démarche de transition énergétique et écologique.

Le montant subventionnable doit être inférieur ou égal à 10 000 € HT pour une subvention maximale de 50 % soit 5 000 €.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le maire à solliciter le Département de la Moselle dans le cadre du programme « PROJETS ENVIRONNEMENTAUX » afin de pouvoir concrétiser ce projet.

Votants: 14

Pour: 14 (dont 3 procurations)

Contre: 0
Abstention: 0

A l'unanimité

N° DCM : 19/2024

Objet : Présentation de la campagne « équipements sportifs » 2024 de l'Agence Nationale du Sport et demande

de subvention à l'A.N.S.

Classification: 1.1 Marchés publics

EXPOSE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la nouvelle campagne « équipements sportifs 2024 » de **l'Agence Nationale du Sport**.

Un axe de ce plan est consacré au financement des aménagements des cours d'écoles actives et sportives afin d'intensifier l'activité physique et sportive en milieu scolaire.

<u>Comme par exemple</u>:

Modules ou espaces de fitness, d'équilibre, de grimpe, Vélos elliptiques, vélos à bras, vélos couchés, Barres parallèles, poutres d'équilibre, poignées de suspension, Blocs et panneaux d'escalade, filets à escalader, Kits mobiles de découverte d'un sport (football, rugby, basketball, volleyball, gymnastique, etc.), Bancs actifs, bancs à abdominaux et lombaires, Trampolines, Arbres à basket, Parcours de santé, d'obstacles, d'agilité, parcours sportifs en cordes ou autres matériaux, Tables de tennis de table, de teqball, Tyroliennes, Etc.

ou encore : L'aménagement de cours d'écoles par du design actif (marquage au sol sportif : traçage de pistes d'athlétisme, de limites de terrains de football, handball, etc.) ; L'acquisition d'équipements ou de matériels sportifs **neufs, mobiles ou non,** dont le coût unitaire est supérieur à 500 € HT.

Le taux de subventionnement peut aller jusqu'à 80 % maximum du montant subventionnable avec un plafond de subvention par cour d'école à 25 000 € et un plafond par dossier de demande de subvention à 500 000 €.

Priorité d'examen des projets de cours d'écoles incluant un ou plusieurs des critères suivants :

- Les établissements déployant déjà les dispositifs 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ)
- Les cours d'écoles situées dans les territoires labellisés « Terres de Jeux 2024 »
- Les cours d'écoles situées dans les territoires labellisés « Villes actives et sportives »
- Une démarche écoresponsable prenant en compte le choix des technologies appropriées (éclairage LED, panneaux solaires, utilisation de matériaux biosourcés et/ou recyclés, mobilisation de filières courtes...) et/ou le recyclage des équipements ou matériels remplacés
- Une démarche innovante et/ou connectée

Le seuil minimal de demande de subvention est de : 5000 € avec un Apport minimal du porteur de projet de : 20 % minimum du coût total.

La commune de Francaltroff entrant dans le critère de communes rurales situées en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), M. le Maire souhaite effectuer un réaménagement des cours d'école en proposant d'installer des buts avec panneaux de basket et effectuer des marquages au sol de parcours sportifs.

Et par cette occasion il souhaite solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport en déposant un dossier sur la plateforme « Infrasport ».

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à demander des devis pour la réalisation du projet exposé ci-dessus ; **AUTORISE** M. le maire à solliciter l'Agence Nationale du Sport afin de pouvoir concrétiser le projet décrit ci-dessus

Votants: 14

Pour: 14 (dont 3 procurations)

Contre: 0 Abstention: 0

A l'unanimité

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 20 heures.

_hadu

La secrétaire de séance : Mme SCHROEDER Corinne